

ne pêche point par excès de générosité envers la ville d'Ottawa et que la subvention est joliment modique.

L'hon. H. A. STEWART: La question est importante et, ainsi que je le disais, elle est tout à fait en dehors du cadre du contrat dont il s'agit. Je demanderai à mon honorable ami si la valeur cotée au chiffre global de 40 millions de dollars embrasse tous les immeubles occupés par les services administratifs et pour lesquels l'Etat paye loyer.

M. AHEARN: Je crois comprendre qu'il s'agit des propriétés de l'Etat d'Ottawa. Je suis me tromper, mais c'est ce qu'on m'a dit.

L'hon. H. A. STEWART: Ainsi que mon honorable ami le sait, cela va de soi, les immeubles loués par l'administration,—ils sont nombreux et le loyer représente une jolie somme,—ne sont pas exonérés d'impôts. Nous rayons des taxes soit sous forme de loyer, soit comme telles.

M. CHEVRIER: Le ministre est-il d'avis que cela constitue de la part de l'Etat une équitable rémunération du service municipal?

L'hon. H. A. STEWART: La convention date de quelques années. Ainsi que je l'ai indiqué, pour tous les bureaux approvisionnés d'eau nous payons au compteur le tarif municipal régulier. Cela ne s'applique qu'au service d'aqueduc de protection contre l'incendie et aux parcs. La question de savoir si c'est équitable ou non est complexe et on ne saurait la bien régler isolément, car elle se rattache à d'autres questions, par exemple les subventions accordées à la commission du district fédéral et d'autres facteurs qui entrent en ligne de compte. Je ne voudrais pas préciser si la somme est excessive ou trop minime, mais elle est assez raisonnable. En tout cas, elle a été fixée par une convention et elle accuse par année une augmentation de \$25,000 sur la somme antérieurement arrêtée. Le chiffre est joliment raisonnable, mais tout cela se tient, plus ou moins, dis-je, et il faut examiner tous les facteurs ensemble.

M. CHEVRIER: La municipalité d'Ottawa a-t-elle exprimé son approbation de la convention?

L'hon. H. A. STEWART: Elle aimerait probablement à obtenir davantage, mais d'ici à l'adoption d'un projet de loi fondé sur une résolution, nous n'avons aucunement le pouvoir de rien payer.

M. HEAPS: Le ministre peut-il indiquer comment on a fixé le montant de \$100,000?

L'hon. H. A. STEWART: Par des négociations et une entente entre la municipalité et le gouvernement. Avant 1925, dis-je, la

somme était de \$75,000, et elle a été portée à \$100,000, la somme annuelle payée depuis.

M. HEAPS: Une simple énumération de chiffres ne signifie pas grand'chose. Je voudrais bien savoir ce que le Gouvernement reçoit en retour de cette dépense de \$100,000 par année?

L'hon. H. A. STEWART: L'Etat bénéficie du service d'aqueduc pour la protection contre l'incendie et pour les parcs.

M. HEAPS: Quel est le chiffre exact de la quantité d'eau consommée dans les parcs?

L'hon. H. A. STEWART: Il n'existe pas de compteur pour calculer cette quantité, je pense. Un compteur est installé dans les édifices et les bureaux.

M. HEAPS: J'aurais préféré que le ministre indiquât au comité comment on procède pour arrêter le chiffre de \$100,000, afin que nous puissions donner un vote plus éclairé. J'ignore si la somme est excessive ou insuffisante. Je m'explique que les représentants des comtés d'Ottawa s'efforcent d'obtenir le plus possible pour leur ville, mais par ailleurs, nous les députés d'en dehors, nous aimerions à avoir une idée de l'équité de la convention conclue par la municipalité et le gouvernement central. Présentement, si je ne puis trouver à redire au déboursé, je ne puis pas l'approuver non plus, car les explications du ministre ne me fournissent aucun des éléments d'appréciation nécessaires pour donner un vote éclairé sur la question.

L'hon. H. A. STEWART: Je le regrette, mais je ne puis renseigner l'honorable député sur ce point, car l'entente a été négociée avant que j'aie pu y prendre part. Tout ce que je puis déclarer c'est qu'elle est le résultat de négociations faisant partie de l'entente même. On a dû trouver le tout acceptable au moment où le contrat fut conclu.

M. HEAPS: Au premier abord la somme paraît plutôt considérable, étant donné les services rendus. Je puis faire erreur mais, je le répète, je pourrais probablement mieux comprendre si le contrat était à la disposition du comité; nous connaîtrions un peu mieux la situation que présentement.

M. MITCHELL: Si j'ai bien compris le ministre, le Gouvernement verse \$100,000 par année simplement pour faire arroser le gazon d'en face des hôtels du parlement?

L'hon. H. A. STEWART: Non, cette somme est versée pour la protection contre les incendies et pour les parcs dans toute la ville. Nos parcs relèvent de la commission du district fédéral, et sont plutôt considérables.